



Discipline Attelage

Processus de sélection pour les championnats 2020, indemnités financières et conditions

Annexe n° 1 à la convention des cadres attelage

1 Possibilité de sélection dans le cadre Elite

Parmi les épreuves de sélections énumérées dans l'annexe 2 de la convention des cadres, au moins 2 épreuves internationales et 2 épreuves complètes nationales sont obligatoires. Ces 2 épreuves complètes nationales sont également équivalentes à une épreuve complète nationale et une épreuve courte nationale ou encore une épreuve complète nationale et une épreuve complète réduite nationale. Sans ces 4 départs minimums, le meneur ne peut pas être sélectionné pour un championnat international. Dans la mesure où aucune épreuve nationale n'a été définie, le règlement du championnat Suisse fait foi.

La commission de sélection peut, en cas de forces majeures (maladies, blessures, décès, etc.) contre attestation (par exemple certificat médical), accorder une dérogation. Ceci est à convenir préalablement à l'écrit avec le chef d'équipe.

La COSEL peut, en cours d'année et à tout moment, procéder à de nouvelles nominations pour le cadre. A partir de cette nomination, les entraînements des cadres sont autorisés.

L'intégration dans le cadre nécessite l'acceptation et la signature de la convention de cadre.

Pour l'intégration dans un cadre, la condition des chevaux est déterminante pour la sélection.

La COSEL se garde le droit de sélection supplémentaire ou d'exclusion à tout moment.

2 Départs à l'étranger (selon l'annexe no 2 à la convention des cadres attelage)

Le directoire de la discipline attelage assure les places pour les participations à l'étranger. S'il devait exceptionnellement s'avérer que le nombre de places est restreint, les autorisations de participer seront attribuées par la COSEL.

3 Qualification pour les Championnats

Les directives FEI sont applicables pour la qualification des meneurs. Selon la FEI, les chevaux ne doivent pas être qualifiés séparément.

Le meneur est responsable lui-même pour la qualification. Les résultats des CAI / CAIO à l'étranger sont annoncés automatiquement à la FEI par les organisateurs.

Tous les chevaux engagés à des championnats seront sélectionnés et autorisés par la COSEL. Après le délai nominatif aucun autre cheval ne peut être annoncé.

4 Indemnités financières pour les Championnats

Selon l'annexe no 2 de la convention des cadres attelage.

- Des infractions à la convention de cadre, aux exigences de la COSEL ou aux dispositions de la direction de l'équipe peuvent entraîner une réduction des indemnités financières
- Ecuries, sans litière et foin, finances d'engagements et électricité: montant intégral
Tenue: la livraison et la composition des vêtements de cadre sont basées sur les directives de la discipline attelage
- Prise en charge des coûts du chef d'équipe, et du vétérinaire selon le règlement
- D'éventuelles indemnités octroyées par l'organisateur aux meneurs peuvent être conservées par ceux-ci
- D'éventuels prix et indemnités de l'organisateur seront redistribués aux meneurs



5 Conditions pour les Championnats

- Dès la publication de la sélection, les sélectionnés sont sous les ordres du chef d'équipe et du vétérinaire de l'équipe. Il décide de l'attribution des concours aux meneurs durant la période précédant la course au titre, en accord avec le vétérinaire de l'équipe.
- Lors des entraînements, juste avant les championnats, les meneurs, dès leur arrivée sur la place, sont sous l'ordre de l'entraîneur du cadre. Aux championnats, dès leur arrivée sur place, les meneurs sont sous l'ordre du chef d'équipe.
- **Le nombre autorisé au maximum pour les membres additionnels du team pour un séjour permanent au camp : 5 pour les attelages à 1, 6 pour les attelages à 2, et 7 pour les attelages à 4 (grooms, assistants, meneur inclus).** Les accréditations supplémentaires prévues dans les propositions sont du ressort du meneur. Dans des cas exceptionnels, une demande doit être adressée au chef d'équipe. Sa décision est définitive.
- Tous les efforts et décisions du chef d'équipe et des membres de la délégation ont pour but « un bon résultat de l'équipe ». C'est pour cette raison que dans certaines situations, il est parfois inévitable de donner des ordres au sein du team. Si un meneur est explicitement nommé par la COSEL en vue de l'obtention d'une médaille en individuel, ce dernier sera soutenu de manière conséquente afin d'atteindre ce but.